

**Règlement:**

- L'ESS Leysin décline toute responsabilité en cas d'accident.
- Les abonnements des remontées mécaniques ne sont pas compris dans le prix du cours. (Enfants de moins de 6 ans gratuit)
- Le lieu de rendez-vous et l'horaire des cours doivent être respectés.
- Pour les activités en groupe, le moniteur n'est pas tenu d'attendre les retardataires. Pour les cours privés, le moniteur n'est pas tenu de rajouter la durée du retard au cours.
- Dans le cadre des cours collectifs :
  - si le niveau technique de l'élève, une fois sur place, ne correspond pas au niveau du cours choisi, l'ESS Leysin se réserve le droit de changer l'élève de cours pour un niveau qui correspond réellement au sien, dans la limite des places disponibles.
  - En période de faible affluence, deux niveaux ou classes d'âge peuvent être combinés. Les cours collectifs avec moins de 4 personnes sont réduits de 1h par jour. Afin de rendre les groupes le plus homogène possible, le nombre maximum d'élèves par classe peut être exceptionnellement supérieur à celui annoncé. Ces modifications ne donnent en aucun cas la possibilité au participant de prétendre à un remboursement ou une indemnité.
- La durée du cours comprend les déplacements et attentes aux remontées mécaniques.
- Les cours collectifs sont dispensés en français et/ou en anglais.
- Le port du casque est fortement conseillé pour les enfants. L'équipement doit être adapté à la pratique du ski : vêtements chauds, lunettes de ski, gants, crème solaire. (cours freestyle : casque et protection dorsale obligatoires).

**Modification / Annulation / Remboursement:**

- Les leçons ont lieu par tous les temps, les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation ou de report dès lors que l'activité est assurée par l'ESS Leysin. Il n'y aura lieu à aucun remboursement, report ou indemnisation.
- Pour les cours collectifs et privés, la réservation de cours peut être modifiée selon les disponibilités au moins 24 heures à l'avance.
- Toute annulation de cours sera prise en considération et intégralement remboursée si elle est effectuée au minimum 48 heures à l'avance, dans le cas contraire, l'intégralité du montant restera due ou non-remboursée.
- Un cours ne sera pas remboursé ni échangé du fait de l'absence ou retard du client au départ de ce cours.
- En cas de fermeture totale des remontées mécaniques des options de remplacement seront proposées. Aucun remboursement ne sera effectué, sans l'assurance "CoursProtect".

**Règlement de location**

- Le locataire paiera ses locations et dépôts à l'avance ou produira une garantie suffisante.
- Le client est responsable des objets perdus, volés ou cassés. Ces risques peuvent être couverts contre paiement du 10% du montant de location. Le matériel de remplacement n'est pas assuré.
- A partir de 16 heures, la journée de location n'est pas comptée. En fin de location, si les objets loués sont retournés après 10 heures, une journée entière de location est facturée.
- La durée de location est d'une journée au minimum.
- Le magasin décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir avec le matériel loué.
- Toutes réparations provenant de l'usure normale seront aux frais du magasin de sport. Pour les dégâts dus à la malveillance, (p. ex. skier sur la route ou le gravier), le responsable paiera non seulement les frais de réparation mais aussi la contre-valeur du matériel.
- La feuille de location tient lieu de quittance et doit être présentée pour la restitution de la garantie.

**Assurance CoursProtect**

- "CoursProtect" assure uniquement les cours de ski réservés ou achetés auprès de l'ESS Leysin.
- Prime : CHF 5.- par jour et par personne.
- "CoursProtect" assurera le remboursement des prestations mentionnées ci-dessus dans les situations suivantes :
  - \*Accident avec certificat médical
  - \*Maladie avec certificat médical
  - \*Fermeture totale du domaine
  - \*wwwSpécificités liées au COVID 19

**Conditions Générales Assurance - CoursProtect**

Leysin, 01.09.2020

"Cours-Protect" est une assurance proposée aux clients afin d'assurer les cours achetés auprès de l'ESS Leysin et cela en cas d'accident, de maladie ou lorsque les cours n'ont pas lieu pour cause de fermeture complète du domaine skiable.

**1.Assureur:**

L'assureur est l'ESS Leysin qui propose une prestation d'assurance sous la marque "CoursProtect".

**2.Preneur d'assurance:**

Le preneur d'assurance est une personne ayant réservé ou acheté des cours auprès de l'ESS Leysin et ayant souscrit une assurance "CoursProtect".

**3.Prestations assurées:**

"CoursProtect" assure uniquement les cours réservés ou achetés auprès de l'ESS Leysin.

**4.Montant de la prime:**

CHF 5.- par jour et par personne.

**5.Validité de l'assurance:**

L'assurance est valable dès son achat et plus précisément durant la période des jours de cours achetés à l'ESS Leysin. Seuls les cours de la personne assurée seront couverts par "CoursProtect".

**6.Objet du contrat:**

L'assureur garantit le remboursement ou le remplacement des cours manqués et cela selon les conditions de l'assurance ci-dessous.

**7.Conditions de l'assurance:**

"CoursProtect" assurera les prestations mentionnées ci-dessus dans les situations suivantes:

- Les cours annulés ou modifiés plus de 48 heures avant le début de la leçon sans justificatif.
- Les cours annulés moins de 48 heures avant le début de la leçon dans les cas suivants :
  - a. En cas d'accident de la personne assurée, sur présentation d'un certificat médical réalisé durant la période de validité de l'assurance.
  - b. En cas de maladie de la personne assurée, sur présentation d'un certificat médical réalisé durant la période de validité de l'assurance.
  - c. En cas de fermeture complète du domaine skiable.
  - d. En cas de spécificités liées au Covid-19.

**8.Remboursement:**

Le remboursement au prorata temporis ou le remplacement des cours est à faire valoir directement au bureau principal de l'ESS Leysin durant le séjour de l'assuré. Seuls les cas de maladie ou accident ne permettant pas le déplacement de la personne assurée ou de ses proches pourront se régler ultérieurement par courrier ou Email.

**9.Bases légales:**

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Les dispositions de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que le code des obligations (CO) sont au surplus applicables.

**10.Exclusions de couvertures:**

Toutes autres situations que celles mentionnées sous le point 7. Etat d'ébriété, actes intentionnels et dol, inobservation consciente d'interdictions officielles.